



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

CONVOCATION DU 4 DECEMBRE 2017

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT Mme Josiane ROTTIER	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE	M. Gérard AMESLON
	Conseillers :	Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER M. Philippe PAPILLON M. Eric TROCHON	M. Sylvère GIRAULT Mme Geneviève COURONNE M. Régis PASQUIER	M. Christian MONCHÂTRE M. Jean-Marc PAINEAU Mme Chantal PASQUIER
ABSENTE EXCUSEE :		Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY		
ABSENTES :		Mme Allison BOISLORET	Mme Isabelle GELINEAU	Mme Gaëlle COTTEREAU

Est élue secrétaire de séance : Mme Chantal PASQUIER

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 7 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe d'une modification de l'ordre du jour :

- Point ajouté : Terrain multisports – Modification du coût financier suite à une demande de prestations complémentaires

Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

- M. PASQUIER : signale qu'un peuplier de la zone humide penche beaucoup et menace de tomber sur les fils électriques et téléphoniques le long de la route de Thorigné, en face de Gué Marie. Il précise qu'en fait 4 peupliers seraient à abattre sur le site.

Le Maire prend note de la remarque.

- M. PAPILLON : Site internet de la Commune

### 1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

#### Projet Ecoles 2017-2018

Lors de la présente réunion, doit être prise l'importante décision de dévolution des différents lots aux entreprises. Les entreprises retenues en seront informées ensuite.

Un délai de préparation de chantier de 2 mois étant prévu, celui-ci devrait démarrer début Mars.

Par ailleurs, ENEDIS a finalement décidé d'abandonner la ligne HTA qui passe sous les cours des écoles et de créer une nouvelle ligne à partir du transformateur du parking de l'école maternelle et jusqu'à la rue du Jeu de Paume en passant par la rue Montreul.

Il s'agit donc d'un chantier important qui sera réalisé pendant les congés scolaires de Février.

### **City-Stade**

La société Colas a effectué le mardi 5 Décembre les travaux de réfection du support.

Nous préparons la commande définitive auprès de Sport-Nature en optant en fin de compte pour un sol en résine. Nous avons préféré cette formule à celle du gazon synthétique qui donne moins de liberté dans les jeux de coloris mais surtout nécessite des opérations d'entretien régulières.

### **Réhabilitation du secteur des Cours du Louvre et du Croissant**

A ce jour, sont signés les actes d'achat des biens de Mr Gaudin, de la maison de Mr et Mme Beudard et des droits indivis sur la Cour du Louvre de MM et Mmes Beudard et Barbier. Sur ce dernier point, reste à finaliser l'acte de Mr Lionel Harasse. Nous attendons maintenant la signature de l'acte d'achat des biens des héritiers Pottier.

S'agissant de la maison propriété de la famille Ninat, rien de nouveau à ce jour. Mais la locataire qui est sous le coup d'un jugement d'expulsion a vu sa requête à l'encontre de ce jugement rejetée. Elle a déjà refusé plusieurs autres possibilités de logement.

Le cabinet d'architectes Ledru a travaillé sur un projet radicalement différent de l'esquisse faite dans un premier temps par le cabinet Architours.

L'accès à l'espace réaménagé ne se fait plus à partir de la Cour du Louvre mais à partir du parking qui borde le Cefiga. Les 5 maisons sont orientées de manière différente etc

Avant de présenter ce projet au GTP, nous avons demandé une estimation du coût des travaux d'aménagement et de VRD correspondant à cette nouvelle approche.

### **Sécurité routière**

Nous avons tenu une première réunion sur la préparation du Plan d'Incitation au Respect des Limitations de Vitesse. Cette réunion était surtout consacrée à l'examen des différentes solutions possibles: chicanes, écluses, coussins, plateaux, ralentisseurs de type dos d'âne et trapézoïdal etc avec leurs avantages et leurs contraintes (bruit, évacuation des Eaux Pluviales etc)

Il nous faudra identifier pour les voies retenues le type d'aménagement le plus approprié en tenant compte bien entendu aussi de son coût.

Les premières solutions envisagées sont les suivantes:

-Rue de la Gare

Vers Thorigné: Coussins Berlinois au niveau de l'accès à la Prairie.

Vers Bouloire: Radar pédagogique avant Gué-Marie.

-Haute Rue: Chicane décalée.

-Rue du Collège: ralentisseur trapézoïdal devant le Collège.

-Rue du Jeu de Paume: Chicane décalée au niveau du Gymnase.

-Rue du Val de Loir: Radar Pédagogique.

-Rue Petite Charmoie/Chemin Guittonnière: ralentisseurs de type dos d'âne.

Il nous faut maintenant chiffrer ces différentes solutions mais surtout aller sur place pour identifier les localisations les mieux adaptées. Pour les chicanes décalées, il sera sans doute prudent de faire auparavant des tests avec un aménagement provisoire (installation de bali-roads).

### **Prestation Adressage de la Poste**

Nous avons eu une réunion de travail le 23 Novembre. Les responsables de la Poste nous ont présenté un point de situation qui a fait apparaître quelques points à traiter dans l'agglomération: par exemple les deux lieudits "La Jagerie".

Hors agglomération, nous allons donc proposer une numérotation par système métrique. Le point de départ sur chacune des grandes voies principales serait le panneau de sortie d'agglomération. Mais il faut aussi

penser aux voies adjacentes à ces voies principales - par exemple la route de la Janvierie par rapport à la route de Maisoncelles - et sans doute aussi mettre en place un point 0 à l'entrée de ces voies. Une nouvelle réunion de travail avec la Poste est programmée lundi prochain.

### **Réforme Taxe d'Habitation**

Cette réforme se fera sous forme de dégrèvement. La compensation pour les communes ne prendra donc pas la forme d'une dotation de compensation forfaitaire.

Le dégrèvement se fera sur les bases de 2017. Si hausse des taux il y avait, celle-ci ne serait pas prise en charge par l'Etat. L'an prochain, la réduction sera de 30%.

Dans le cas de notre commune, le nombre de nouveaux exonérés sera de 614 s'ajoutant aux 261 déjà exonérés et de non exonérés payant une taxe nulle.

Le nombre total de foyers concernés par la Taxe d'Habitation étant de 960, cela signifie que seuls 8,85% des contribuables continueront à la payer.

### **Communauté de Communes Le Gesnois-Bilurien**

Lors du conseil communautaire du 16 Novembre, celui-ci a opté à une très large majorité pour le système de Fiscalité Professionnelle Unique.

L'étape suivante consiste maintenant à demander aux communes de l'ancien territoire de Brières-Gesnois si elles acceptent que l'attribution de compensation qui leur sera due soit diminuée du montant des charges qu'elles n'auront plus à supporter à l'avenir.

Si l'une d'entre elles le refuse, le plan B évoqué lors de la réunion de Saint Mars la Brières devra être mis en œuvre.

Autre dossier important en cours, celui du PLUI. La réunion publique organisée à Bouloire jeudi dernier pour présenter le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a connu un bon niveau de participation (élus du secteur essentiellement).

Ce PADD devra être approuvé lors d'un conseil communautaire qui aura lieu le 18 Janvier.

On entrera ensuite dans la phase de définition du contenu du PLUI.

### **Divers**

- Plessage haie derrière Château : encadré par Mr Viel, de l'association "Passages", le chantier-formation s'est déroulé le mercredi 29 Novembre. Les agents du Service Technique ont terminé le chantier ensuite. A priori, le résultat est tout à fait intéressant.

- Illuminations de Noël : les rideaux lumineux achetés à PyroConcept ont été installés et mis en service le 1er Décembre. Entre la théorie et la pratique, il y a toujours un écart et l'installation a été plus longue que prévu puisque nous avons dû faire appel à la nacelle à nouveau le lundi après-midi suivant pour terminer l'installation. En tout cas, nous en avons tiré les enseignements pour simplifier l'installation - mais aussi la désinstallation- l'an prochain. Par ailleurs, il nous faut trouver une solution pour éviter que les éléments des rideaux s'emmêlent quand il y a du vent.

- Le Département est en train de faire l'acquisition de 3 parcelles appartenant à Mr et Mme Chatellier ainsi qu'à Mme Pietrain. Elles représentent une surface totale de 1.338 m<sup>2</sup> et permettront notamment d'agrandir la cour de récréation du collège trop exigüe.

- Destructions des nids d'hyménoptères. Le SDIS nous a informés de sa décision de ne plus pratiquer ce type d'intervention (sauf cas où le nid se situera dans un établissement recevant du public). Cette décision est motivée par le souci de consacrer les ressources humaines disponibles à répondre sans délai aux missions d'urgence que doivent assurer les sapeurs-pompiers dans un contexte où le nombre de volontaires mais aussi leur disponibilité se réduisent.

Il reviendra donc aux particuliers de prendre les mesures nécessaires avec des sociétés spécialisées pour éradiquer les nids. Si les particuliers ne peuvent pas ou ne veulent pas engager la dépense nécessaire, le risque est évidemment que le voisinage se tourne vers la commune.

- Le Défibrillateur dont nous avons fait l'acquisition a été installé sous l'auvent du Gymnase à proximité de la cuisine de la Salle Polyvalente. Il a été présenté aux responsables des différentes activités qui se pratiquent à la Salle Polyvalente et au Gymnase.

- La manifestation annuelle d'échange des vœux aura lieu le vendredi 12 Janvier à 18h à la Salle Polyvalente. La chorale "Epichoeur" de l'Ecole Intercommunale de Musique apportera son concours à cette manifestation.

## 2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

### 2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

#### 01 - REGROUPEMENT SCOLAIRE - DÉVOLUTION DES TRAVAUX

Le Maire informe les conseillers que suite à la consultation des entreprises pour les travaux relatifs au Projet Ecoles, la Mairie a reçu 45 plis contenant au total 58 offres pour les 15 lots constituant l'opération.

La Commission MAPA s'est réunie le 14 novembre pour procéder à l'ouverture de ces offres et le 12 décembre pour prendre connaissance de l'analyse des offres par l'équipe de maîtrise d'œuvre conduite par le cabinet SCHEUBEL GENTY.

Pour rappel, le cabinet d'architecture avait fait une estimation prévisionnelle totale des travaux pour un montant de 1 400 964 € HT, actualisée à présent à 1419 176,53 € HT.

Le Maire expose qu'à l'ouverture des plis, le montant total des offres s'élevait à 1 473 365,27 € HT. Il explique cette différence par une estimation basée sur des prix fin 2016 plus bas qu'aujourd'hui, par la reprise économique qui profite aux entreprises qui ont actuellement des carnets de commandes bien remplis et qui ne trouvent pas la main d'œuvre qualifiée pour répondre à de nouveaux marchés. Il ajoute que les offres ont ensuite été contrôlées et une négociation a été engagée avec les entreprises. Il termine en indiquant que l'écart de 3,79% du montant total des travaux par rapport aux estimations prévisionnelles respecte le taux de tolérance prévue au marché de maîtrise d'œuvre.

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission propose de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation de l'opération :

Lot	Désignation des lots	Entreprises	Montant € HT
01	Désamiantage	ABC ENVIRONNEMENT	24 999,83
02	Terrassements – VRD – Espaces verts - Mobilier	COLAS CENTRE OUEST	279 000,00
03	Démolitions – Gros œuvre – Installations de chantier	SARL PLAIS DAGUENET	177 251,72
04	Charpente Bois/Métal — Murs à ossature bois	SAS ROUSSEAU	256 316,21
05	Couverture zinc	JC COURBOULAY	129 000,00
06	Serre bioclimatique	GALIFRET	90 000,00
07	Menuiseries extérieures aluminium- Occultations	MIROITERIE LEBRUN	97 000,00
08	Serrurerie	A.M.C.I.	15 036,50
09	Cloisons – Doublages – Plafonds suspendus	PAPIN	95 000,00
10	Menuiseries intérieures Bois	MENUISERIE DELAROUÉ	32 152,62
11	Chape mince – Carrelage - Faïence	BLONDEAU CARRELAGES	42 000,00
12	Revêtements de sols souples	BOULFRAY	17 500,00
13	Peinture	MDP GOMBOURG	17 000,00
14	Electricité – Courants forts – Courants faibles – Chauffage électrique	GUERIN THIERRY ELEC	127 457,50
15	Plomberie – Sanitaires - Ventilation	SAS JOUVET	73 289,70
	TOTAL		1 473 004,08

Le Maire indique qu'à cette date le montant total de l'opération, honoraires et frais annexes compris, s'élève à plus d'1,6 million € HT, sans l'assurance dommages ouvrages dont le montant n'est pas encore connu. Il rappelle que la Commune bénéficie de 2 subventions (DETR et Pacte de Ruralité) à hauteur de 600 000 €. Il propose au Conseil Municipal de confirmer le choix de la Commission pour l'attribution des 15 lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

- confirme le choix de la Commission et décide de confier les travaux de regroupement du site scolaire aux 15 entreprises sus-nommées pour les lots et montants indiqués ci-dessus,
- dit que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2018,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération et notamment les marchés à intervenir.

Le maire indique par ailleurs que les entreprises retenues vont se le voir notifier début Janvier et qu'un délai de 2 mois leur sera accordé pour la préparation du chantier. Celui-ci devrait donc commencer comme prévu début Mars. Les architectes et le BE Carré d'Aire se sont engagés à produire un planning avec un phasage précis des différentes opérations à la mi-Janvier.

## **02 - REGROUPEMENT SCOLAIRE - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

Le Maire expose à l'assemblée que le projet scolaire conduit ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution électrique, à modifier le tracé de la ligne électrique HTA qui alimente le poste électrique situé sur le parking de l'école maternelle. Actuellement, cette ligne part de la rue du Jeu de Paume, passe sous la cour des écoles primaire et maternelle pour aller jusqu'au poste du parking.

Il indique qu'ENEDIS propose de faire passer cette ligne par la rue Montreuil, en traversant le parking de l'école maternelle. Ce parking, cadastré AE 128, relève du domaine privé de la Commune. Il appartient donc au Conseil Municipal d'autoriser la servitude de passage du réseau électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 15 voix pour :

- approuve les termes de la convention de servitudes à établir entre la Commune et ENEDIS pour le passage d'une canalisation souterraine au profit de la distribution publique d'électricité sur la parcelle AE 128,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération.

## **2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

### **03 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX POUR 2018**

Le Maire indique que les tarifs proposés prévoient peu de changements. Les tarifs de la cantine scolaire sont majorés de 2%. Au cimetière, un relèvement des tarifs des concessions, assez faibles actuellement au regard de ce qui est pratiqué ailleurs, est également prévu dans la nouvelle grille de tarifs. Il convient aussi de tenir compte de l'agrandissement du hall de la Salle Polyvalente qui a été réalisé et qui permet de le louer pour l'organisation de repas allant jusqu'à 60 personnes. De nouveaux tarifs ont été insérés afin d'en tenir compte.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 15 voix pour, fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (sauf mention particulière) aux différents services publics communaux :

<b>MATERIELS DIVERS (Location)</b>		
	Barrière de circulation (unité)	1 €
	Podium (hauteur 1,10 m, par panneau de 120 x 120)	3 €
	1 table + 2 bancs (ou 8 chaises)	5 €

<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>		
	Remplacement carte de lecteur	2 €
	Photocopie ou impression 1 page	0,20 €

<b>PHOTOCOPIES MAIRIE OU EPIDAURE</b>	0,20 €
---------------------------------------	--------

<b>CANTINE SCOLAIRE</b>		
	Repas scolaire enfant habitant Bouloire	3,37 €
	Repas scolaire enfant habitant hors Bouloire	3,67 €
	Présence enfant allergique (repas non fourni)	1,50 €
	Repas scolaire adulte	7,35 €

<b>DROITS DE PLACE AVEC BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR PLACE DU CHATEAU</b>		
	Occupation régulière ½ journée par semaine par trimestre	35 €
	Occupation ponctuelle éclairage uniquement par ½ journée	5 €
	Occupation ponctuelle avec appareils de cuisson électriques par ½ journée	15 €

<b>SERVICE ASSAINISSEMENT</b>		
	Redevance de raccordement sur réseau existant	800 €
	Redevance de raccordement sur nouveau réseau réalisé dans les zones urbanisables	
	- maisons neuves	3 000 €
	- maisons existantes avant l'installation du nouveau réseau	800 €
	Abonnement annuel (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2018)	37 €
	Surtaxe communale au m <sup>3</sup> (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2018)	1,45 €

<b>CIMETIERE MUNICIPAL</b>		
<b>Concessions de terrain</b>		
	Trentenaire achat	150 €
	Trentenaire superposition	60 €
	Cinquantenaire achat	250 €
	Cinquantenaire superposition	120 €
	Centenaire superposition	150 €
	Perpétuelle superposition	170 €
<b>Concessions au Columbarium</b>		
	Renouvellement de concession de 15 ans	250 €
	Concession de 30 ans (y compris 1 <sup>ère</sup> ouverture)	530 €
	Ouverture-fermeture pour dépôt ou retrait d'urne	50 €
<b>Concessions au Jardin des Cavurnes</b>		
	Concession de 30 ans (y compris 1 <sup>ère</sup> ouverture)	300 €
	Ouverture-fermeture pour dépôt ou retrait d'urne	50 €
<b>Vacations administratives</b>		20 €

<b>GARAGES COMMUNAUX</b>		
	Foyer Soleil (par mois)	30 €

<b>LOCATION DE SALLES COMMUNALES</b>		
<b>Mairie - 1<sup>er</sup> étage</b>	Grande salle	35 €
<b>Château – Rez-de-chaussée</b>		
	Uniquement pour vin d'honneur mariage ou obsèques	65 €
	Associations hors Bouloire	150 €

<b>GYMNASE</b>		
	Caution pour badge d'entrée	10 €
	Tarif de location du gymnase pour manifestation extra-sportive	500 €

<b>DEPOTS SAUVAGES</b>	
Taxe pour dépôt sauvage de déchets, sacs d'ordures ménagères, sacs jaunes ...	50 €

<b>ANIMAUX DIVAGUANTS</b>	
Intervention d'un élu ou d'un agent communal pour 1 animal errant	20 €
Prise en charge d'1 chien au chenil	15 € par nuit
Frais de tatouage et/ou frais vétérinaires	Coût réel

<b>VAISSELLE CASSÉE OU MANQUANTE</b>	
Verre	1,50 €
Tasse	3,00 €
Assiette	3,50 €
Couvert (cuillère, fourchette, couteau)	0,50 €
Ustensile de service (louche, fouet, plateau ...)	8,00 €
Carafe	2,00 €

<b>LOCATION SALLE POLYVALENTE</b>	
Forfait ménage pour les entreprises ou établissements publics	80 €

<b>LOCATION SALLE POLYVALENTE</b>					
Tarif à la journée, 2 <sup>ème</sup> journée : 50% du tarif de la 1 <sup>ère</sup> journée					
		<b>Salle Polyvalente avec la cuisine</b>	<b>Grande Salle sans la cuisine</b>	<b>Hall d'entrée avec la cuisine</b>	<b>Hall d'entrée sans la cuisine</b>
<b>Associations de Bouloire (1)</b>		100 €	55 €	70 €	/
<b>Particuliers de Bouloire (2) Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle</b>		200 €	125 €	/	100 €
<b>Particuliers de Bouloire (2) Avec mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle</b>		200 € + 1€ par ensemble vaisselle individuel réservé (avec perception minimum de 80€)	/	150 €	/
<b>Associations hors Bouloire</b>		Idem Particuliers de Bouloire	125 €	/	/
<b>Associations Générations Mouvement des autres communes du canton</b>	Bal brioche (vaisselle comprise)	120 €	/	/	/
	Repas (vaisselle comprise)	200 €	/	/	/
<b>Particuliers hors Bouloire (2) Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle</b>		300 €	200 €	/	130 €
<b>Particuliers hors Bouloire (2) Avec mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle</b>		300 € + 1€ par ensemble vaisselle individuel réservé (avec perception minimum de 80€)	/	230 €	

(1) Première utilisation au cours de l'année gratuite pour les Associations de Bouloire.

4 utilisations gratuites par an pour l'Association Générations Mouvement de la commune.

(2) Sont assimilées à des particuliers les entreprises, sociétés et organisations diverses hors associations pour d'éventuelles réunions.

Dans tous les cas

- Caution de 500€ (sauf pour associations de Bouloire et associations Générations Mouvement du canton).
- En sus du tarif prévu, versement d'une contribution de 30 € en période de chauffage de la Salle, hors cas d'utilisations gratuites.
- En cas d'utilisation avec organisation d'un repas, versement pour l'évacuation des déchets d'une contribution de 10 € (bac de 240 litres) ou 20 € (bac de 660 litres).
- La location de la salle polyvalente sans la cuisine implique qu'aucun accès à la cuisine ne sera possible pour quelque motif que ce soit.

#### **04 - BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**

Afin d'ajuster les crédits de certaines lignes budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement, le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative par rapport au Budget Primitif. Il donne lecture de la décision modificative n° 3 pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

\* Section de fonctionnement

**DEPENSES de FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
011-611	Contrats de prestations	3 500,00
011-6226	Honoraires	610,00
023	Virement de la section de fonctionnement	22 531,00
65-6541	Admission en non valeur	500,00
65-6542	Créances éteintes	910,00
65-6574	Subvention fonctionnement	-200,00
68/6817	Dotations provisions dépréciation actif	-1 410,00
	<b>TOTAL</b>	<b>26 441,00</b>

**RECETTES de FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
042-722	Travaux en régie	4 192,00
74-74121	Dotation de solidarité rurale	22 249,00
	<b>TOTAL</b>	<b>26 441,00</b>

\* Section d'investissement

**DEPENSES d'INVESTISSEMENT**

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
020	Dépenses imprévues	-14 051,00
040-21318	Autres bâtiments publics	1 068,00
040-2132	Immeubles de rapport	3 124,00
1003-2138	Autres constructions	-11 800,00
1003-2313	Constructions	-68 600,00
2004-2313	Constructions	33 320,00
2004-238	Avances sur marchés	79 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>22 561,00</b>

**RECETTES d'INVESTISSEMENT**

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
021	Versement de la section de fonctionnement	22 531,00
3009-1323	Subvention Département	30,00
	<b>TOTAL</b>	<b>22 561,00</b>



## **2.3 POINTS DIVERS**

### **05 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Achat d'un écran et de 3 supports informatiques pour la Mairie auprès de HEXANET pour 208,67 € HT,
  - \* Démolition d'un mur pour l'installation du terrain multisports par SARL PASQUIER 320,45 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière :
  - \* Concession de columbarium pour une durée de 30 ans pour la famille VERRON-AMESLON,
  - \* Concession de columbarium pour une durée de 30 ans pour la famille FLORIN-PEUPIN,
  - \* Concession de caverne pour une durée de 30 ans pour la famille TESSIER,
  - \* Concession de terrain pour une durée de 50 ans pour la famille FONTAINE-DERRE.
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par les consorts CLEMENT à M. DUPAS Steven d'une propriété bâtie au 4 Les Bigottières,
  - \* Vente par M. Mme DOUYERE Olivier à M. Mme DESHAYES Jean-Michel d'une propriété bâtie au 26, rue Marie Curie,
  - \* Vente par M. Mme PELTIER Willy à Mme BRETON Josette d'une propriété bâtie au 141, rue Nationale.
  - \* Vente par SARTHE LOTISSEMENT à Mmes ROZIER d'une propriété non bâtie au 2, rue Louis Daguerre.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

### **06 – ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE À LA RENTRÉE 2018**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, les écoles de Bouloire fonctionnent sur un rythme scolaire basé sur la semaine de 4 jours et demi.

Il explique que le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 a élargi le champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, offrant notamment la possibilité d'opter pour une semaine scolaire organisée sur 4 jours.

Il ajoute que les Directeurs d'écoles ont ainsi été saisis par l'Inspection Académique pour soumettre la question des rythmes scolaires aux Conseils d'école.

A Bouloire, une consultation auprès des parents d'élèves a été organisée dans un 1<sup>er</sup> temps.

A l'école primaire, 191 parents sur 244 se sont exprimés (soit 78,3 % de participation). Les votes se répartissent de la façon suivante : 76 voix pour la semaine de 4 jours (39,8%) et 115 voix pour la semaine de 4,5 jours (60,2%).

A l'école maternelle, 151 parents sur 172 se sont exprimés (soit 87,8 % de participation). Les votes se répartissent de la façon suivante : 75 voix pour la semaine de 4 jours (49,7%) et 76 voix pour la semaine de 4,5 jours (50,3%).

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, les conseils d'école de l'école élémentaire et de l'école maternelle ont été appelés à se prononcer.

Concernant l'école élémentaire, sur 15 voix (6 voix pour les parents, 6 voix pour les enseignants, 1 voix pour le RASED, 2 voix pour la mairie), il y a 2 voix pour la semaine de 4 jours, 9 voix pour la semaine de 4,5 jours, 4 abstentions.

Concernant l'école maternelle, sur 11 voix (4 voix pour les parents, 4 voix pour les enseignants, 1 voix pour le RASED, 2 voix pour la mairie), il y a 4 voix pour la semaine de 4 jours et 7 voix pour la semaine de 4,5 jours.

Le Maire rappelle que les activités périscolaires du matin et du soir sont organisées par la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien et que les enfants des écoles peuvent emprunter les cars du transport scolaire organisé par le Département pour les collégiens. Il convient donc de prendre aussi en compte ces éléments pour la décision à prendre sur les rythmes scolaires.

M. GIRAULT signale que toutes les études sur ce sujet vont dans le même sens : suite à la diminution du temps d'enseignement qui est passé de 27h à 24h, les journées scolaires sont trop longues, de même que les vacances scolaires. D'autres intérêts sont pris en compte : le tourisme, le souhait des parents. Il s'abstiendra donc sur ce sujet.

M. PAPILLON indique qu'il est favorable à l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours. Il émet un doute sur le fait que les TAP organisés par la Communauté de Communes continuent d'être financés par l'Etat, surtout si une majorité de communes se prononcent sur une semaine scolaire à 4 jours.

Le Maire précise que 80% des communes de la Communauté de Communes vont passer à la semaine de 4 jours, mais qu'à son avis, l'Etat continuera de financer les TAP en 2018 pour les écoles qui restent organisées en 4 jours et demi. En tout état de cause, il est clair que cette situation entraînera des surcoûts pour le fonctionnement des activités du Service Jeunesse de la Communauté de Communes.

M. GIRAULT rappelle que l'Inspecteur d'Académie pourrait décider d'harmoniser l'organisation de la semaine scolaire sur le Département, en fonction des décisions des Communes.

Considérant l'avis favorable des conseils des écoles maternelles et primaires pour le maintien de l'organisation de la semaine scolaires sur 4,5 jours,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 15 voix pour :

- décide le maintien de l'organisation du temps scolaire basée sur 4,5 jours d'enseignement,
- confirme les horaires des écoles tels que fixés actuellement à :

Lundi	9h à 12h puis 13h45 à 16h
Mardi	9h à 12h puis 13h45 à 16h
Mercredi	9h à 12h
Jeudi	9h à 12h puis 13h45 à 16h
Vendredi	9h à 12h puis 13h45 à 16h

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération.

## **07 - CONVENTION DE TÉLÉSERVICES AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES**

Le Maire rappelle qu'en 2009, la Commune a signé avec le Conseil Général de la Sarthe une convention pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité et pour la dématérialisation des marchés publics. Cette convention, renouvelée en 2013, arrive à son terme le 31 décembre 2017.

Il propose de conclure une nouvelle convention avec le Département pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

- donne son accord pour la procédure de télétransmission des actes au contrôle de légalité et des marchés publics de la Commune, via les plateformes "Sarthe Légalité" et "Sarthe Marchés publics", pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

## **08 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

Le Maire informe l'assemblée que chaque année, la Commune doit établir un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Le rapport pour l'année 2016 a été envoyé par mail aux conseillers municipaux.

Il donne lecture des principaux éléments de ce rapport. Il souligne une incohérence au niveau du montant du volume facturé, qui présente des pics à la hausse ou à la baisse d'une année sur l'autre, ce qui n'est pas logique avec la consommation d'eau, beaucoup plus linéaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 15 voix pour :

- ♦ adopte le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, tel qu'annexé à la présente délibération
- ♦ charge le Maire d'en assurer la publicité voulue par la réglementation en vigueur.

M. TROCHON informe le Conseil Municipal que la DDT a organisé une réunion le 1<sup>er</sup> décembre dernier, à l'intention des syndicats d'eau et d'assainissement et des Communauté de Communes, pour donner une information sur la loi NOTRE et ses répercussions sur les domaines de l'eau et de l'assainissement, ces deux domaines relevant de la compétence des Communautés de Communes à partir de 2020.

Ce transfert de compétences pose souci au niveau du tarif de l'eau, car il y a une disparité en fonction des collectivités. Un schéma directeur devra être élaboré au niveau de chaque communauté de communes.

M. GIRAULT rappelle la situation il y a quelques années quand les casernes de sapeurs-pompiers ont été transférées au SDIS. Certaines communes avaient investi dans du matériel et d'autres pas du tout.

Le Maire précise que la compétence ne sera reprise par la Communauté de Communes qu'à partir de 2020, et que pour le moment, aucune réflexion n'a été engagée sur le sujet. Il ajoute qu'un fort lobbying se mobilise pour empêcher ces transferts de compétences.

M. PAPILLON rappelle qu'à l'occasion du renouvellement de la DSP du Syndicat d'eau, s'était posée la question de la durée du futur contrat afin d'harmoniser la fin des divers contrats en cours sur le secteur, élément qui n'avait pas été retenu par la suite.

## **09 - REALISATION D'UN TERRAIN MULTI SPORTS - CHOIX DE LA STRUCTURE**

Le Maire rappelle que par délibération du 7 novembre 2017, le Conseil Municipal a retenu la proposition de la société SPORT NATURE pour un montant de 31 983,50 € HT, pour la réalisation d'un terrain multisports, à proximité du terrain de foot, rue du Jeu de Paume.

A la suite de nouveaux échanges avec cette société, il apparaît judicieux de prolonger le pare-ballons sur les 2 pans coupés de la structure, du côté du terrain de l'entreprise Herrault, afin d'éviter l'envoi des ballons dans ce terrain. Le montant de la nouvelle proposition s'élève à 33 393,65 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

- décide de retenir la proposition de la société SPORT NATURE pour un montant de 33 393,65 € HT,
- dit que ces travaux seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif 2018,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

## **3 - QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Site Internet**

M. PAPILLON rappelle que la Commune bénéficie d'une page sur le site de la Communauté de Communes du Pays Bilurien. Suite à la fusion des communautés de communes, ce site va cesser d'exister en l'état.

Il précise que le site actuel de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien n'est pas organisé pour attribuer une page à chaque commune de la Communauté et ajoute que certaines communes ont déjà un site propre. Cela nécessiterait la refonte totale du site, ce qui n'est pas envisagé.

Il préconise la création d'un site propre à la Commune, pour continuer la diffusion des informations aux administrés. Il ajoute que la page Bouloire est souvent consultée et que c'est un moyen pour les nouveaux arrivants d'obtenir des informations utiles.

Le maire indique que la création d'un site internet spécifique à la commune est effectivement une idée à envisager sérieusement mais un tel site n'a de sens que si on a ensuite les moyens de le nourrir et l'actualiser très régulièrement.

En tout état de cause, il va voir avec Philippe Plécis, le vice-président de la Communauté de Communes en charge de la communication, quel est l'état de sa réflexion sur l'avenir et le contenu du site internet de la Communauté de Communes.

M. GIRAULT estime qu'il faudrait conserver la possibilité pour les communes d'avoir une page sur le site de la communauté de communes afin d'inciter les habitants à mieux s'intégrer dans celle-ci.

**\* Goût de l'eau**

Suite à une remarque de M. HARASSE sur le mauvais goût de l'eau actuellement, M. TROCHON indique qu'il va le signaler à la SAUR.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.**

Le Maire  
Jean-Marie BOUCHÉ

La Secrétaire de séance  
Chantal PASQUIER

Les Conseillers Municipaux